

Formulaire de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement autonome

Le présent dossier accompagne :

- Un Permis de Construire N° :
- Une Déclaration de Travaux N° :
- Une Extension
- Une Réhabilitation ou Modification du dispositif d'assainissement

DEMANDEUR

Nom et Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse actuelle :

.....

N° de téléphone :

PROJET

Adresse de la construction :

.....

Références cadastrales : Section : N° parcelle(s) :

CARACTERISTIQUE DES LOCAUX A DESERVIR

➤ Type de bâtiment : Neuf Existant

Nbre de pièces principales :

Nbre d'usagers permanents : Surface habitable :

Maison d'habitation individuelle : Principale Secondaire (..... jours/an)

Bâtiment comportant plusieurs logements : Nbre de logements :

Autres bâtiments : - Nature :

- Nbre maximum d'usagers :

- Accueil : passager / saisonnier / permanent

MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Adduction publique Ressource privée

Autre :

Si alimentation par ressource privée, préciser :

Puits profondeur :

Forage profondeur :

Source

Autre nature :

Distance entre la ressource et le dispositif d'assainissement prévu :

CARACTERISTIQUE DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT PREVU

➤ Descriptif de la filière retenue :

.....

➤ Pour les filières agréées, numéro d'agrément :

➤ Document à fournir avec le formulaire :

Etude à la parcelle (comprenant à minima les éléments cités en annexe)

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Le pétitionnaire s'engage :

- à respecter les règles techniques de réalisation du système proposé,
- à adresser la déclaration d'ouverture du chantier au service de l'assainissement non collectif en vue de la **vérification technique qui s'effectuera avant remblaiement des ouvrages**,
- à assurer le bon état de fonctionnement de son installation.

LE SPANC ET LES TARIFS :

- | | |
|--|---------------|
| - Contrôle de faisabilité ou de conception pour tous les dispositifs neufs ou à réhabiliter | 50 € |
| - visite sur le terrain pendant la réalisation du chantier (3 visites minimum) | 100 € |
| - Redevance annuelle de vérification des installations existantes elle est due suite au contrôle de réalisation ou à la suite d'un premier contrôle de l'existant. | 30€/an |

Fait à, le/...../.....

(signature précédée des nom et prénom en toutes lettres du pétitionnaire)

CADRE A REMPLIR PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

AVIS DU PRESIDENT

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Motifs :

Fait à, le/...../.....

(signature)

ANNEXE

ELEMENTS DEVANT FIGURER DANS LE RAPPORT DE L'ETUDE A LA PARCELLE

Description du projet :

- ❖ Nom et coordonnées du particulier
- ❖ Adresse du projet
- ❖ Plan de situation localisant le site du projet (ex : IGN1/25000)
- ❖ Extrait cadastral, N° section et N° Parcelle, localisant le projet dans son environnement proche
- ❖ Description de l'immeuble :
- ❖ Nombre de pièces principales (cf Annexe 1) – Joindre si possible plan du permis de construire
- ❖ Chantier neuf, rénovation du bâtiment, réhabilitation de l'ANC
- ❖ Résidence principale, secondaire ou autre usage (professionnel, gîte...)

Caractéristiques du site :

- Description du contexte environnemental du site
- Présentation des résultats des sondages et éventuels tests de perméabilité

Détermination et présentation de la filière la mieux adaptée :

La synthèse des éléments étudiés permet le recensement des filières adaptées, le choix et la description détaillée de la filière retenue (justification, dimensionnement, implantation retenue, localisation, etc...).

Précisions spécifiques concernant les dispositifs de traitement agréés :

Les rapports d'études doivent contenir les informations suivantes nécessaires à la détermination des filières agréés :

- 1/ La famille du procédé retenu (micro station, lits filtrants, etc)
- 2/ Les dispositifs agréés correspondant à cette famille et au dimensionnement requis doivent être indiqués, en précisant la date de validité de l'information
- 3/ Les spécificités du projet par rapport aux filières (habitation secondaire et intermittence)
- 4/ Les conditions particulières de mise en œuvre (nappe, etc...)

Plan de l'installation à réaliser :

Plan de masse (échelle à précision minimum 1/500ème) mentionnant :

- Les éléments descriptifs du site (distances, topographie, inondabilité, cours d'eau, puits ...)
- Le nombre et la localisation des sorties d'eau (distinguant eaux ménagères et eaux vannes)
- L'emplacement des sondages réalisés et celui des tests de perméabilité
- L'implantation des ouvrages d'assainissement (et de la ventilation existante si elle peut être conservée)

Autorisations requises

Si une autorisation de rejet ou autorisation de voirie est requise, le client devra la fournir au SPANC concerné. Le bureau d'études informera clairement le client par écrit de la nécessité d'engager les démarches nécessaires pour obtenir cette(s) autorisation(s) pour l'aboutissement de son projet.